



Carnet d'entretien

Informations sur l'entretien



2925844500

N° de commande 6515 8650 43 Référence 292 584 45 00 Edition A-2016



Mercedes-Benz

Bienvenue dans l'univers de Mercedes-Benz

Nous souhaitons que vous puissiez profiter longtemps de votre véhicule Mercedes-Benz. Sa sécurité et une durée de fonctionnement accrue jouent un rôle essentiel dans ce contexte. C'est la raison pour laquelle un entretien régulier est nécessaire.

Nous nous efforçons sans cesse d'améliorer notre produit et nous demandons votre compréhension concernant le fait que nous nous réservons le droit de modifier les travaux périodiques d'entretien requis pour nos véhicules.

Les informations contenues dans ce carnet étaient exactes au moment de la publication. Votre concessionnaire Mercedes-Benz utilisera l'information la plus récente pour l'âge et le kilométrage de votre véhicule lors de votre visite planifiée. Nous vous prions de vérifier auprès de votre concessionnaire Mercedes-Benz tout changement relatif aux travaux d'entretien périodiques requis pour votre véhicule.

IMPORTANT

NOUS VOUS RECOMMANDONS FORTEMENT DE CONFIER L'ENTRETIEN DE VOTRE VEHICULE A VOTRE CONCESSIONNAIRE MERCEDES-BENZ CAR IL POSSEDE TOUT L'EQUIPEMENT VOULU POUR VOUS OFFRIR CE SERVICE ET UTILISE LES PIECES D'ORIGINE MERCEDES-BENZ.

L'UTILISATION DE PIECES DEFECTUEUSES OU NON ADAPTEES PEUT COMPROMETTRE VOS DROITS AU TITRE DE LA GARANTIE DES SYSTEMES ANTIPOLLUTION.

Symboles


Marques déposées:


AdBlue® est une marque déposée de la VDA (fédération des constructeurs automobiles allemands).

Dans le présent carnet d'entretien, vous trouverez les symboles suivants :

ATTENTION

Les avertissements servent à attirer votre attention sur les situations pouvant mettre en danger votre santé ou votre vie ou pouvant mettre en danger la santé ou la vie d'autres personnes.

 Les remarques relatives aux dommages matériels vous informent sur les risques de dommages possibles sur votre véhicule.

 Remarques pratiques ou autres informations pouvant vous être utiles.

(▷ page) Ce symbole vous indique où trouver d'autres informations relatives à un thème.

▷ ▷ Ce symbole indique que la description de l'avertissement ou de l'opération se poursuit à la page suivante.

Mentions légales

Internet

Pour en savoir plus sur les véhicules Mercedes-Benz et sur Daimler, consultez les sites Internet suivants :

<http://www.mercedes-benz.ca>

Rédaction

© Daimler AG: toute reproduction, traduction ou publication, même partielle, interdite sans autorisation écrite de Daimler AG.

Type

GLE Coupé

Constructeur du véhicule

Daimler AG
Mercedesstraße 137
D-70327 Stuttgart
Allemagne

Remarques générales	2	Appoint d'AdBlue® (DEF)	12
Données du véhicule	2	Description des tâches d'entretien	12
Protection de l'environnement	2	Tâches d'entretien requises sur le véhicule	12
		Vue d'ensemble des travaux d'entre- tien	13
Carnet d'entretien	4	Travaux additionnels au service d'en- retien	15
Introduction	4		
Consignes de sécurité importan- tes	4		
Indicateur d'intervalles de main- tenance ASSYST PLUS	4		
L'entretien par Mercedes-Benz	5		
Permutation des pneus	6		
Conditions d'utilisation difficiles	6		
Pièces sujettes à l'usure	7		
Huiles moteur et filtres à huile homologués	7		
Vérifications régulières	8		
Notes concernant la garantie	8		
Pièces de rechange/ingrédients et lubrifiants	8		
Documents d'entretien	8		
Entretien du système antipollution	9		
Moteurs à essence	9		
Remarques particulières relatives au système antipollution - Moteurs à essence	9		
Remarques particulières relatives au système antipollution - Moteurs diesel	10		
Traitement des gaz d'échappe- ment BlueTEC avec AdBlue® (DEF)	11		
Description des tâches d'entretien du système antipollution	11		
Vidange d'huile moteur et chan- gement du filtre	11		
Remplacement du filtre à air du moteur	11		
Remplacement du filtre à carbu- rant	12		
Vérification de l'état de la courroie poly-V sur le moteur	12		
Remplacement des bougies d'allumage	12		
		Attestations	18
		Inspection avant livraison	18
		Permutation des pneus	19
		Rapports d'entretien	21

Données du véhicule

Remarques générales

▶	▶	▶
Type	Numéro d'immatriculation	Numéro d'immatriculation
▶	▶	▶
Numéro d'identification du véhicule (VIN)	Numéro d'immatriculation	Numéro d'immatriculation
▶	▶	▶
Date de première mise en circulation	Numéro d'immatriculation	Numéro d'immatriculation
▶	▶	▶
Référence de peinture	Numéro d'immatriculation	Numéro d'immatriculation

Vous trouverez l'attestation d'inspection avant livraison de votre véhicule à la (> page 18).

Protection de l'environnement

Daimler AG pratique une politique globale de protection de l'environnement.

Les objectifs poursuivis sont une utilisation parcimonieuse des ressources et une attitude responsable par rapport aux fondements naturels de la vie, leur sauvegarde servant autant l'homme que la nature.

Vous pouvez contribuer à la protection de l'environnement en appliquant certaines règles lors de l'utilisation de votre Mercedes-Benz.

Les conditions d'utilisation du véhicule et votre style de conduite influencent dans une grande mesure la consommation de carburant et l'usure du moteur, des freins et des pneus. Afin de diminuer tant la consommation de carburant que le taux d'usure du véhicule, tenez compte des remarques suivantes :

- Evitez les trajets courts.
- Surveillez la pression des pneus.
- Evitez les accélérations fréquentes et brutales.
- Ne transportez pas de charges inutiles.
- Déposez le système de portage monté sur le toit lorsque vous n'en avez plus besoin.
- Ne faites pas chauffer le moteur à l'arrêt.

 **ATTENTION**

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

- Changez de rapport à temps et ne montez dans chaque rapport qu'aux $\frac{2}{3}$ du régime maximal.
- Surveillez la consommation de carburant.

L'entretien régulier du véhicule contribue également à la protection de l'environnement. Respectez par conséquent les intervalles d'entretien que l'indicateur d'intervalles de maintenance ASSYST PLUS affiche sur le combiné d'instruments, ainsi que les travaux d'entretien supplémentaires décrits dans ce carnet.

Nous vous recommandons de faire effectuer les travaux d'entretien par un concessionnaire Mercedes-Benz qui utilise les pièces d'origine Mercedes-Benz.

 **ATTENTION**

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

Introduction

Consignes de sécurité importantes

ATTENTION

Si vous ne faites pas effectuer les services de maintenance prescrits ni les réparations nécessaires, cela peut entraîner des dysfonctionnements ou la défaillance de certains systèmes. Il y a risque d'accident.

Confiez toujours les services de maintenance prescrits et les réparations nécessaires à un atelier qualifié.

ATTENTION

Si le moteur démarre de manière intempestive pendant les travaux de maintenance ou de réparation, des parties du corps, notamment les membres, risquent d'être écrasées ou coincées. Il y a risque de blessure.

Empêchez toujours tout démarrage intempestif du moteur avant d'effectuer des travaux de maintenance ou de réparation.

Lorsque vous effectuez des travaux sur le véhicule, suivez toujours les consignes de sécurité (guide du conducteur, règlements sur le transport des marchandises dangereuses, prescriptions en matière de protection de l'environnement, de protection du travail et de prévention des accidents, etc.).

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique, telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

ATTENTION

Des chiffons éventuellement oubliés dans le compartiment moteur ou d'autres matières inflammables peuvent s'enflammer au contact des pièces chaudes du moteur ou du système d'échappement. Il y a risque d'incendie. Après que des travaux de maintenance ont été effectués, assurez-vous qu'aucun corps étranger inflammable ne se trouve dans le

compartiment moteur ou au niveau du système d'échappement.

Indicateur d'intervalles de maintenance ASSYST PLUS

Votre véhicule est équipé de série de l'indicateur d'intervalles de maintenance ASSYST PLUS.

Son calculateur vous informe automatiquement de la prochaine intervention requise (Entretien A dans 1 000 km, par exemple) par l'intermédiaire de l'indicateur d'intervalles de maintenance ASSYST PLUS qui se trouve sur le combiné d'instruments.

Ce message vous permet également de vous renseigner auprès d'un atelier Mercedes-Benz sur

- les travaux d'entretien qu'il faudra probablement effectuer
- la durée d'immobilisation du véhicule à l'atelier

Tenez toujours compte du message d'entretien qui s'affiche sur le visuel multifonction du combiné d'instruments. Faites effectuer le service d'entretien prescrit avant que la durée restante ou le trajet restant à parcourir jusqu'à la prochaine échéance ne soit atteint.

Pour de plus amples informations sur l'indicateur d'intervalles de maintenance ASSYST PLUS, reportez-vous dans le guide du conducteur à la rubrique « ASSYST PLUS » de l'index alphabétique.

Une liste détaillée des travaux d'entretien commence à la section (▷ page 13) de ce carnet d'entretien. Après chaque service d'entretien, votre concessionnaire Mercedes-Benz remettra l'indicateur d'intervalles de maintenance ASSYST PLUS à zéro en confirmant que les travaux d'entretien ont été effectués.

Le concessionnaire Mercedes-Benz qui exécute les travaux d'entretien fera l'attestation

ATTENTION

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

de l'exécution des travaux (> page 18) dans le carnet d'entretien.

Les travaux additionnels qui doivent être réalisés en fonction du temps écoulé ou de la distance parcourue sont pris en compte. Les travaux additionnels sont des tâches d'entretien supplémentaires qui doivent être effectuées pour des raisons techniques, suite à l'usure ou du fait des équipements optionnels. Ils sont exécutés et facturés séparément.

Vue d'ensemble des travaux additionnels possibles (> page 15).

L'atelier effectue soit le service d'entretien A, soit le service d'entretien B à intervalles réguliers.

C'est-à-dire au bout d'un certain nombre de kilomètres ou après un laps de temps déterminé, en fonction de la première limite atteinte.

i En fonction des conditions d'utilisation du véhicule, le calculateur de maintenance peut afficher le prochain service à effectuer avant l'échéance prévue dans le présent carnet d'entretien. Pour de plus amples informations, adressez-vous à un atelier qualifié, par exemple à un concessionnaire Mercedes-Benz.

- Le premier entretien A est à effectuer au plus tard au bout de 12 mois. Par la suite, l'entretien A arrive à échéance au plus tard tous les 24 mois.
- Le premier entretien B est à effectuer au plus tard au bout de 24 mois. Par la suite, l'entretien B arrive à échéance au plus tard tous les 24 mois.

Nous nous efforçons sans cesse d'améliorer notre produit et nous demandons votre compréhension concernant le fait que nous nous réservons le droit de modifier les travaux périodiques d'entretien requis pour nos véhicules.

Les informations contenues dans ce carnet étaient exactes au moment de la publication.

Votre concessionnaire Mercedes-Benz utilisera l'information la plus récente pour l'âge et le kilométrage de votre véhicule lors de votre visite planifiée. Nous vous prions de vérifier auprès de votre concessionnaire Mercedes-Benz tout changement relatif aux travaux d'entretien périodiques requis pour votre véhicule.

i Si l'indicateur d'intervalles de maintenance ASSYST PLUS est remis à zéro par inadvertance, faites-le inverser par un concessionnaire Mercedes-Benz. Il doit être remis à zéro uniquement après l'exécution des travaux requis, sinon tout dommage du moteur ou autre partie du véhicule résultant de la non-conformité aux intervalles d'entretien suggérés n'est pas couvert par la garantie limitée de Mercedes-Benz.

L'entretien par Mercedes-Benz

Les véhicules Mercedes-Benz ne font pas exception à la règle et doivent eux aussi faire l'objet de travaux d'entretien. C'est pourquoi nos techniciens SAV s'occupent de votre véhicule à intervalles réguliers. Ils le soumettent à un contrôle minutieux. Pour vous la garantie que votre Mercedes-Benz sera toujours aussi fiable et sûre après plusieurs milliers de kilomètres qu'au premier jour.

Vous trouverez dans les pages suivantes de plus amples informations sur les échéances de ces services d'entretien et sur les tâches qui sont alors effectuées sur votre véhicule. Avec nous, votre véhicule est entre de bonnes mains. Car, chez nos partenaires Mercedes-Benz agréés, vous bénéficiez d'une expérience et d'un savoir-faire de plus de 100 ans dans la construction automobile.

Si un service d'entretien arrive à échéance, vous mettez toutes les chances de votre côté en vous rendant directement chez un concessionnaire Mercedes-Benz agréé. Il est en particulier indispensable que les travaux importants pour la sécurité ou devant être

ATTENTION

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

effectués sur des systèmes importants pour la sécurité soient confiés à un atelier qualifié. Tenez également compte de la section « Pièces d'origine Mercedes-Benz » du guide du conducteur.

- i** Veuillez noter que des composants ou systèmes dont la défaillance a été entraînée par la non-réalisation d'un travail d'entretien ou sa réalisation en retard par rapport à l'intervalle spécifié sont susceptibles de ne plus être couverts par la garantie de véhicule neuf de Mercedes-Benz.

Permutation des pneus

Les pneus de votre véhicule constituent un élément essentiel de sa performance et de sa stabilité. La durée utile des pneus variera notamment en fonction du type de pneus, de la cote de vitesse, des conditions ambiantes, de la charge sur les pneus, de la pression de gonflage, de la surface routière, ainsi que du style de conduite. Par conséquent, Mercedes-Benz recommande de vérifier régulièrement la pression de gonflage et l'usure des pneus, ainsi que le besoin de permutation si applicable à la configuration des pneus de votre véhicule.

La permutation peut s'effectuer sur les véhicules ayant des pneus de mêmes dimensions à l'avant et à l'arrière. En pareil cas, les pneus peuvent être permutés de l'avant à l'arrière, ce qui conservera la direction de rotation prévue des pneus (sur les pneus unidirectionnels, une flèche sur le flanc du pneu indique la direction de rotation prévue du pneu). Dans certains cas, comme lorsque la configuration des pneus n'est pas uniforme (pneus de dimensions différentes à l'avant et à l'arrière), la permutation n'est pas possible.

Si la configuration des pneus de votre véhicule permet la permutation, effectuez celle-ci en accord avec les intervalles recommandés par le fabricant de pneus ou dès les premiers signes d'usure irrégulière de la bande de rou-

lement. Les recommandations de permutation des pneus du fabricant exigeront au moins une permutation entre les services d'entretien et à tous les services B indiqués par l'échéancier d'entretien de Mercedes-Benz.

Effectuez la permutation des pneus en accord avec les intervalles recommandés par le fabricant de pneus. Veuillez vous référer à la brochure sur les pneus remise avec les documents du véhicule.

Ce carnet d'entretien comporte une page spécifique sur laquelle vous pouvez attester la permutation des pneus. Inscrivez-y la date et le kilométrage à chaque permutation (> page 19).

Conditions d'utilisation difficiles

Les intervalles d'entretien sont déterminés de façon à ce que le véhicule, dans des conditions d'utilisation normales, puisse fonctionner normalement entre les dates d'entretien planifiées. Dans des conditions d'utilisation difficiles, les composants suivants devraient être remplacés plus souvent :

- **Filtres intérieurs**

Le filtre à poussières, le filtre de recirculation d'air ou le filtre à charbon activé, par exemple, sont normalement remplacés selon les consignes de l'indicateur d'intervalles de maintenance ASSYST PLUS. Dans des conditions très poussiéreuses, ou lorsque le système de climatisation est souvent utilisé en mode de recirculation d'air, les filtres devraient être remplacés proportionnellement plus tôt et plus fréquemment que ne l'exige l'indicateur d'intervalles de maintenance ASSYST PLUS.

- **Bougies d'allumage**

Les bougies d'allumage devraient être remplacées selon les intervalles d'entretien spécifiés. Elles devraient être remplacées plus souvent dans des conditions d'utilisation difficiles (démarrages et arrêts fré-

ATTENTION

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

quents, ralentis prolongés et conduite soutenue à haute vitesse sur l'autoroute).

- **Liquide de refroidissement**

La concentration exacte du liquide de refroidissement devrait être vérifiée avant l'hiver (ou une fois par année dans les régions chaudes).

Remplacez le liquide de refroidissement (mélange eau/antigel/anticorrosion) aux intervalles spécifiés pour votre véhicule.

Le remplacement du liquide de refroidissement peut être requis plus fréquemment si le liquide n'est pas maintenu conformément aux instructions et que des produits anticorrosion/antigel autres que ceux approuvés pour votre véhicule sont utilisés. Pour des directives sur le liquide de refroidissement, voir la section « Liquides de refroidissement » dans votre guide du conducteur. Pour obtenir la liste des produits anticorrosion/antigel approuvés pour votre véhicule, contactez votre concessionnaire Mercedes-Benz.

- **Filtre à air du moteur**

Le filtre à air du moteur doit être remplacé aux intervalles d'entretien spécifiés. Des conditions d'utilisation difficiles (conduite sur routes poussiéreuses ou non bitumées) pourraient exiger que le filtre à air soit remplacé plus tôt.

- **Liquide de frein**

Le liquide de frein devrait être vidangé aux intervalles d'entretien spécifiés. Il est recommandé d'utiliser uniquement le liquide de frein approuvé par Mercedes-Benz. Un rappel de la prochaine vidange périodique du liquide de frein est apposé dans le compartiment moteur.

Pièces sujettes à l'usure

Même si l'indicateur d'intervalles de maintenance ASSYST PLUS requiert l'inspection des pièces sujettes à l'usure, le système n'est pas

en mesure de porter un jugement sur l'état de ces pièces. Seul un technicien spécialisé peut déterminer si une pièce d'usure doit être remplacée.

Huiles moteur et filtres à huile homologués

Les huiles moteur et les filtres à huile ont été spécifiquement testés pour leur stabilité dans nos moteurs et leur durabilité en fonction des intervalles du système d'entretien Mercedes-Benz. Par conséquent, utilisez uniquement des huiles moteur et des filtres à huile homologués pour les véhicules équipés de l'indicateur d'intervalles de maintenance ASSYST PLUS. Les huiles à base de pétrole conventionnelles ne doivent pas être utilisées dans les véhicules Mercedes-Benz munis de l'indicateur d'intervalles de maintenance ASSYST PLUS.

Les cas suivants ne sont pas couverts par la garantie limitée de Mercedes-Benz pour véhicule neuf :

- L'utilisation d'huiles et de filtres de spécification autre que ceux expressément demandés par l'indicateur d'intervalles de maintenance ASSYST PLUS.
- Le changement des huiles et des filtres à des intervalles plus grands que ceux demandés par l'indicateur d'intervalles de maintenance ASSYST PLUS.
- L'usage d'additifs.

Consultez le guide du conducteur pour plus d'informations sur les huiles moteur homologuées pour votre véhicule. Vous trouverez des informations dans la section « Ingrédients et lubrifiants, capacités » du chapitre « Caractéristiques techniques », sous « Huile moteur ».

ATTENTION

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

Vérifications régulières

Outre les services d'entretien, nous vous recommandons de faire les vérifications suivantes régulièrement (chaque semaine, en faisant le plein ou avant un long voyage, par exemple) :

- **Niveau d'huile moteur** – De plus amples détails au sujet du niveau d'huile se trouvent dans le guide du conducteur.
- **Niveau du liquide de refroidissement** – Consultez la procédure exacte de vérification dans le guide du conducteur.
- **Niveau du liquide de frein** – S'il faut en ajouter, rendez-vous chez un concessionnaire Mercedes-Benz afin d'en déterminer la cause, comme des fuites ou l'usure des plaquettes de frein, par exemple.
- **Système de lave-glace** – Ajoutez du liquide de lave-glace mélangé à la solution solvant/concentré Mercedes-Benz et vérifiez le fonctionnement et les balais.
- **Système d'éclairage**
- **Etat et pression de gonflage des pneus** – Vérifiez-les toutes les deux semaines au moins. Référez-vous à la section « Pneus et jantes » du guide du conducteur pour les directives et procédures de vérification de la pression et de l'état des pneus.

Notes concernant la garantie

Un vaste réseau de concessionnaires Mercedes-Benz bien équipés est à votre disposition pour tout travail d'entretien et votre concessionnaire Mercedes-Benz est en mesure d'assurer des travaux d'entretien et de réparation professionnels et soignés.

Pour de plus amples détails sur les termes et la couverture de la garantie, veuillez vous reporter au livret d'entretien et de garantie.

Veuillez vous conformer aux directives contenues dans le présent carnet d'entretien, même si vous confiez l'utilisation ou

l'entretien du véhicule à une tierce personne. C'est le seul moyen de conserver vos droits au titre de la garantie en bonne et due forme.

Nous vous recommandons fortement de confier l'entretien de votre véhicule à votre concessionnaire Mercedes-Benz car il possède tout l'équipement voulu pour vous offrir ce service.

Veuillez prendre note que l'entretien des moteurs doit être effectué selon des directives spéciales en utilisant un équipement de mesure conforme aux exigences juridiques régissant les systèmes antipollution. Il est interdit d'apporter toute modification ou altération aux composants du système antipollution. Votre concessionnaire Mercedes-Benz est au courant des lois pertinentes.

Pièces de rechange/ingrédients et lubrifiants

Les pièces d'origine Mercedes-Benz sont recommandées pour l'entretien et les réparations car elles sont conformes à nos spécifications. Il est tout aussi important d'utiliser uniquement les carburants, lubrifiants et liquides antigel/anticorrosion qui satisfont aux paramètres d'usine. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez votre concessionnaire Mercedes-Benz.

Documents d'entretien

Votre concessionnaire Mercedes-Benz attestera, dans le carnet d'entretien, les travaux effectués sur votre véhicule.

Le carnet d'entretien ne tient pas compte de tout travail de réparation autre que ceux qui y sont décrits. Il est donc important de garder tous les reçus pertinents avec les documents de votre véhicule.

Pour de plus amples informations au sujet de la garantie, veuillez vous reporter au livret d'entretien et de garantie.



ATTENTION

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

Votre concessionnaire Mercedes-Benz sera heureux de vous renseigner sur l'entretien de votre véhicule.

Mercedes-Benz Canada, Inc.

Une société de Daimler

Entretien du système antipollution

Moteurs à essence

L'agence américaine pour la protection de l'environnement et, en Californie, l'Air Resources Board, ont certifié que les systèmes antipollution de votre véhicule sont conformes aux normes antipollution des véhicules de l'année automobile 2016. Ce véhicule répond également aux normes antipollution des véhicules automobiles canadiens.

Pour être certain que les systèmes antipollution fonctionnent tel que prévu, il faut veiller à l'entretien régulier de tous les composants du véhicule qui influencent la composition des gaz d'échappement et d'évaporation.

Le propriétaire du véhicule est responsable de l'entretien régulier du système antipollution, ainsi que de l'emploi de super carburant sans plomb avec un indice antidétonant d'au moins 91 (affiché sur la pompe) dans tous les modèles équipés d'un moteur à essence, sauf avis contraire.

Consultez le livret d'entretien et de garantie et le guide du conducteur pour plus d'informations.

Si le système antipollution n'est pas entretenu adéquatement, cela peut occasionner des réparations qui ne sont pas couvertes par la garantie des systèmes antipollution.

Pour des explications sur chaque tâche d'entretien, voir (▷ page 12).

Remarques particulières relatives au système antipollution – Moteurs à essence

Votre Mercedes-Benz est équipé d'un catalyseur trifonctionnel et d'une sonde lambda de régulation conformes aux normes antipollution courantes. Maintenez votre véhicule en bon état de fonctionnement conformément aux recommandations d'entretien proposées.

Respectez les directives suivantes :

a) Pour tous les modèles avec moteur à essence, n'utilisez que du carburant super sans plomb avec un indice d'octane d'au moins 91 (tel qu'indiqué à la pompe), sauf recommandation contraire. Autrement, le moteur risque d'être endommagé. Référez-vous au guide du conducteur pour connaître les précautions à prendre.

b) Le carburant au plomb ne doit être utilisé en aucune circonstance, sinon les composants du système antipollution seront endommagés.

c) Sur les véhicules non Flex-Fuel équipés d'un moteur à essence, il n'est pas permis d'utiliser une proportion d'éthanol supérieure à celle de l'E10. Des dommages au moteur pourraient être encourus si un carburant impropre est utilisé. Référez-vous au guide du conducteur pour connaître les précautions particulières à prendre.

d) Sur certains modèles, il est permis d'utiliser de l'éthanol (E85). Les modèles pouvant fonctionner aussi au carburant E85 sont munis d'une étiquette sur le volet de remplissage de carburant indiquant « Premium gasoline or E85 only! » (essence extra ou E85 seulement). N'utilisez pas d'éthanol (E85) pour faire fonctionner quelque véhicule que ce soit, à moins qu'il soit clairement indiqué que le véhicule est compatible avec le carburant à l'éthanol (E85). Des dommages au moteur pourraient être encourus si un carburant inapproprié est utilisé. Référez-vous



ATTENTION

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

au guide du conducteur pour connaître les précautions particulières à prendre.

e) Les services d'entretien recommandés pour le moteur doivent être exécutés en totalité et aux intervalles prescrits.

Le réglage précis de l'allumage et le fonctionnement approprié des bougies par exemple sont importants pour assurer la durée utile des catalyseurs. Si les services d'entretien recommandés ne sont pas exécutés correctement, cela peut affecter défavorablement le système antipollution du véhicule et en réduire la durée utile.

f) Le fonctionnement du système antipollution ne doit être altéré d'aucune façon.

Les altérations sont interdites par la loi et risquent, en outre, d'endommager les catalyseurs, d'augmenter la consommation de carburant et de compromettre l'état de fonctionnement du moteur.

g) Les irrégularités de fonctionnement du moteur doivent être rectifiées immédiatement par un concessionnaire Mercedes-Benz. De telles irrégularités de fonctionnement peuvent affecter défavorablement le rendement du système antipollution.

Si le témoin d'anomalie moteur s'allume dans le combiné d'instruments pendant que le moteur est en marche, il signale une anomalie possible du système de gestion moteur ou du système antipollution.

Nous recommandons de faire vérifier cette anomalie dès que possible.

Remarques particulières relatives au système antipollution – Moteurs diesel

Votre Mercedes-Benz est équipée de dispositifs antipollution conformes aux règlements antipollution diesel en place, aux endroits où le véhicule est certifié pour la vente. Maintenez votre véhicule en bon état de fonctionnement conformément aux recommandations d'entretien proposées.



ATTENTION

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

Respectez les directives suivantes :

a) Les moteurs diesel requièrent du carburant diesel à ultra faible teneur en soufre (ULSD - 15 ppm de soufre au maximum) répondant à la norme ASTM D975.

Si vous utilisez un carburant autre que de l'ULTRA-LOW SULFUR DIESEL (ULSD), cela pourrait endommager sévèrement le dispositif de traitement des gaz d'échappement du véhicule.

b) Mercedes-Benz Canada Inc. approuve l'utilisation de biodiesel B5 (diesel standard contenant au maximum 5% de biodiesel) dans tous les moteurs diesel BlueTEC.

Les carburants diesel contenant une teneur en biodiesel plus élevée que le pourcentage approuvé (B20 par exemple), ainsi que le biodiesel pur peuvent causer l'endommagement de votre moteur ou de son système d'alimentation et ne sont donc pas approuvés. N'utilisez que le biodiesel homologué. Le biodiesel peut être raffiné à partir d'une variété de sources de matériaux bruts, ce qui se traduit par des propriétés variées. Le biodiesel homologué rencontre la norme ASTM D675 1 et possède la stabilité d'oxydation requise (min. 6h, selon la méthode EN 14112) pour prévenir l'endommagement du système par des dépôts et/ou la corrosion. L'utilisation de biodiesel non homologué pourrait endommager le système de carburant.

Consultez une station-service pour plus d'informations. Si l'étiquette du mélange B5 biodiesel n'est pas suffisamment claire concernant les standards précités, ne l'utilisez pas. La garantie limitée de Mercedes-Benz ne couvre pas les dommages causés par des carburants qui ne satisfont pas aux standards de carburants homologués de Mercedes-Benz.

c) Les services d'entretien recommandés pour le moteur doivent être exécutés en totalité et aux intervalles prescrits.

d) Le fonctionnement du système antipollution ne doit être altéré d'aucune façon.

Les altérations sont interdites par la loi et risquent, en outre, d'endommager les catalyseurs, d'augmenter la consommation de carburant et de compromettre l'état de fonctionnement du moteur.

Si le témoin d'anomalie moteur s'allume dans le combiné d'instruments pendant que le moteur est en marche, il signale une anomalie possible du système de gestion moteur ou du système antipollution.

Nous recommandons de faire vérifier cette anomalie dès que possible.

Traitement des gaz d'échappement BlueTEC avec AdBlue® (DEF¹)

Modèles :

- GLE Coupé 350 BlueTEC 4MATIC

Le système de traitement des gaz d'échappement BlueTEC exige un agent réducteur (AdBlue® [DEF]) pour son fonctionnement adéquat. Le maintien du niveau et de la condition de l'agent réducteur fait partie du service d'entretien normal. Dans des conditions de conduite normales, un remplissage du réservoir de l'agent réducteur devrait suffire jusqu'au prochain service d'entretien.

AdBlue® (DEF) est un liquide ininflammable, non toxique, sans couleur, sans odeur et soluble dans l'eau.

! Utilisez uniquement de l'AdBlue® conforme à la norme ISO 2224 1. Ne mélangez pas d'additifs spéciaux à l'AdBlue® et ne le diluez pas avec de l'eau. Autrement, le système de traitement des gaz d'échappement BlueTEC risque d'être endommagé.

Description des tâches d'entretien du système antipollution

La composition des gaz d'échappement est influencée non seulement par le dispositif de traitement des gaz d'échappement mais aussi par divers composants moteur et leurs réglages.

Par conséquent, l'entretien du système antipollution doit inclure ces composants moteur. Certains travaux ne sont que des tests en réalité, mais ils sont tout aussi importants car ils permettent de détecter plus tôt toute anomalie susceptible d'augmenter les émissions polluantes. Il coûte généralement moins cher d'effectuer la rectification immédiatement plutôt que d'attendre et de s'exposer à des réparations plus coûteuses. Les intervalles d'entretien sont établis de sorte que, dans des conditions normales de conduite, le véhicule devrait fonctionner correctement entre les services.

Vidange d'huile moteur et changement du filtre

Vidangez l'huile moteur et changez le filtre aux intervalles d'entretien spécifiés. Si la consommation d'huile augmente, déterminez la cause et prenez les mesures de rectification nécessaires. Ne remettez pas l'indicateur d'intervalles de maintenance ASSYST PLUS à zéro après avoir rectifié le niveau d'huile ou effectué une vidange d'huile entre les intervalles spécifiés.

Remplacement du filtre à air du moteur

Remplacez le filtre à air du moteur aux intervalles d'entretien spécifiés. Dans des conditions d'utilisation en atmosphère très poussiéreuse, l'élément du filtre à air doit être remplacé plus souvent que stipulé par l'indi-

¹ DEF (additif de dépollution du gazole).



Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

cateur d'intervalles de maintenance ASSYST PLUS. Nettoyez le couvercle et le boîtier du filtre à air du moteur avant de le déposer.

Remplacement du filtre à carburant

Remplacez le filtre à carburant aux intervalles d'entretien spécifiés.

Vérification de l'état de la courroie poly-V sur le moteur

La courroie poly-V est sujette à l'usure et au vieillissement. Vérifiez le fendillement et l'usure aux intervalles d'entretien spécifiés. Remplacez-la si nécessaire.

Remplacement des bougies d'allumage

Les bougies d'allumage sont sujettes à l'érosion de l'électrode et doivent être remplacées aux intervalles d'entretien spécifiés, ou plus fréquemment si le véhicule est conduit dans des conditions difficiles.

Appoint d'AdBlue® (DEF²)

Faites l'appoint d'AdBlue® aux intervalles d'entretien spécifiés.

Consultez le guide du conducteur pour de plus amples informations, par exemple pour savoir où se trouve la tubulure de remplissage d'AdBlue® (DEF) sur votre véhicule.

Description des tâches d'entretien

Tâches d'entretien requises sur le véhicule

- i** Les tâches d'entretien doivent être exécutées selon le nombre de km ou d'années indiqués (selon la première éventualité),

² DEF (additif de dépollution du gazole).

ATTENTION

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

sauf lorsqu'aucun intervalle n'est disponible ou autrement indiqué.

Pour une description détaillée des tâches d'entretien, voir (▷ page 13).

Les travaux additionnels qui doivent être réalisés en fonction du temps écoulé ou de la distance parcourue sont pris en compte. Les travaux additionnels sont des tâches d'entretien supplémentaires qui doivent être effectuées pour des raisons techniques, suite à l'usure ou du fait des équipements optionnels.

Vue d'ensemble des travaux additionnels possibles (▷ page 15).

Pour une description des tâches d'entretien du système antipollution, voir (▷ page 11).

Vue d'ensemble des travaux d'entretien

Vous trouverez des informations sur les services d'entretien A et B dans la section « Indicateur d'intervalles de maintenance ASSYST PLUS » (▷ page 4).

Respectez impérativement les instructions et les consignes de sécurité qui figurent dans la section « Consignes de sécurité importantes » (▷ page 4) avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Pour de plus amples informations sur les travaux d'entretien à effectuer sur votre véhicule, adressez-vous à un atelier qualifié. Mercedes-Benz vous recommande de vous adresser à un concessionnaire Mercedes-Benz.

	Entretien A	Entretien B
Lire les données d'entretien du combiné d'instruments et remettre à zéro l'indicateur d'intervalles de maintenance ASSYST PLUS ³	•	•
Vérifier les voyants de contrôle et d'alerte du combiné d'instruments	•	•
Vérifier le fonctionnement des voyants du combiné d'instruments et de l'éclairage intérieur	•	•
Vérifier le fonctionnement du klaxon	•	•
Vérifier le fonctionnement de l'éclairage extérieur	•	•
Vérifier le fonctionnement du correcteur de site des projecteurs ^{4, 5}		•
Vérifier et corriger le réglage des projecteurs ⁶		•
Vérifier le fonctionnement des essuie-glaces, du lave-glace et du lave-phares	•	•
Vérifier le fonctionnement de l'éclairage de l'espace utilitaire	•	•
Lave-glace : vérifier et corriger le niveau de liquide	•	•
Vérifier l'état de l'extérieur du véhicule dans le champ de vision	•	•
Vérifier l'état du pare-brise	•	•
Vérifier les balais d'essuie-glace	•	•
Moteur : réaliser la vidange d'huile et remplacer le filtre ⁷	•	•

³ Si, après la remise à zéro de l'indicateur d'intervalles de maintenance ASSYST PLUS, les travaux d'entretien ne sont pas effectués ou ne le sont qu'en partie, il est nécessaire de rétablir la valeur d'entrée dans le calculateur de maintenance.

⁴ Sauf dans le cas des projecteurs LED.

⁵ Sauf dans le cas de projecteurs passifs en liaison avec la suspension active.

⁶ Projecteurs LED : corriger le réglage avec bon de réparation distinct.

⁷ Entretien 3.



ATTENTION

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

	Entretien A	Entretien B
Remplacer le filtre à poussières	•	•
Remplacer le filtre à poussière à charbon activé		•
Nettoyer l'écoulement d'eau ⁸	•	•
Système de freinage : vérifier le niveau de liquide ⁹	•	•
Vérifier l'état (usure) de la partie visible de la courroie poly-V	•	
Vérifier l'état et l'étanchéité de toutes les pièces visibles du compartiment moteur ⁹	•	
Vérifier le niveau du liquide de refroidissement dans le réservoir d'expansion	•	•
Circuit basse température : vérifier le niveau du liquide de refroidissement dans le réservoir d'expansion ¹⁰	•	
Permuter les pneus (s'il y a lieu)		•
Vérifier le frein de stationnement (test de fonctionnalité uniquement)		•
Evaluer l'état et la profondeur des sculptures des pneus (inspection visuelle)	•	•
Evaluer l'état des plaquettes de frein (inspection visuelle)	•	•
Evaluer l'état des disques de frein (inspection visuelle)	•	•
Vérifier l'état des pneus (signes de dommages et fendillements)	•	
Vérifier l'état et l'étanchéité de toutes les pièces visibles du soubassement ⁹	•	
Vérifier l'état de la direction et des tiges d'accouplement	•	
Vérifier l'état de l'essieu avant et les joints à rotule	•	
Vérifier l'état de l'essieu arrière et les joints à rotule	•	
Vérifier l'état des jambes de force de la suspension ou des amortisseurs et des ressorts	•	
Arbre de transmission : vérifier l'état des disques flexibles (signes de dommages et déformations)	•	
Corriger la pression de gonflage des pneus	•	•

⁸ Nettoyer uniquement dans le champ de vision.

⁹ S'il y a perte de liquide, déterminer la cause et réaliser la réparation sur facturation séparée.

¹⁰ Uniquement sur les moteurs avec réservoir d'expansion du liquide de refroidissement séparé pour circuit basse température.



ATTENTION

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

	Entretien A	Entretien B
Vérifier la pression de gonflage du pneu de secours (s'il y a lieu)	•	•
Kit anticrevaillon TIREFIT : vérifier la date d'échéance du produit (s'il y a lieu). Si la date est échuë, remplacer sur facturation séparée	•	•
Redémarrer le système de contrôle de la pression des pneus	•	•
Faire l'appoint d'AdBlue® (DEF ¹¹) ¹² (moteur diesel, uniquement dans le cas des véhicules équipés du système de traitement des gaz d'échappement BlueTEC, code U42 ou U77)	•	•
Toujours tenir compte des travaux additionnels au service d'entretien.	•	•

Travaux additionnels au service d'entretien¹³

Vous trouverez les travaux additionnels à effectuer sur votre véhicule dans les pages suivantes. Respectez impérativement les instructions et les consignes de sécurité qui figurent dans la section « Consignes de sécurité importantes » (▷ page 4) avant d'entreprendre tout travail d'entretien.

Pour de plus amples informations sur les travaux d'entretien à effectuer sur votre véhicule, adressez-vous à un atelier qualifié. Mercedes-Benz vous recommande de vous adresser à un concessionnaire Mercedes-Benz.

Entretien 4

Tous les 2 ans

Remplacer le liquide de frein

Entretien 5, 6, 7

Non applicable

Entretien 8

Tous les 45 000 km/3 ans

Remplacer la cartouche du filtre à air du moteur

- Moteur à essence : M 157

¹¹ DEF (additif de dépollution du gazole).

¹² Appoint sur facturation séparée.

¹³ Les travaux additionnels sont effectués sur facturation séparée.



ATTENTION

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

Tous les 60 000 km/4 ans

Remplacer la cartouche du filtre à air du moteur

- Moteur diesel: OM 642

Tous les 80 000 km/4 ans

Remplacer la cartouche du filtre à air du moteur

- Moteur à essence: M 276

Entretien 9

Non applicable

Entretien 10**Tous les 3 ans**Toit coulissant panoramique : nettoyer et lubrifier le mécanisme de guidage¹⁴**Entretien 11****Tous les 45 000 km/3 ans**

Remplacer le filtre à carburant

- Moteur diesel: OM 642

Tous les 200 000 km/10 ans

Remplacer le filtre à carburant

- Moteur à essence: M 157, M 276

Entretien 12**Tous les 100 000 km/5 ans**

Remplacer les bougies d'allumage

- Moteur à essence: M 157, M 276

Entretien 13**Tous les 200 000 km/10 ans**Remplacer le liquide de refroidissement¹⁵**Entretien 14, 15, 16, 17, 18, 19**

Non applicable

¹⁴ Dans le cas d'un toit coulissant panoramique avec toit coulissant extérieur (code 413).

¹⁵ Faire attention à la composition du liquide de refroidissement.

**ATTENTION**

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

Entretien 20**Tous les 120 000 km**

Boîte de vitesses automatique : vidange d'huile et remplacement du filtre

Entretien 21, 22, 23, 24, 25

Non applicable

 **ATTENTION**

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

Inspection avant livraison

Exécutée selon les directives de Daimler AG.

Attestations

Kilométrage

Date

Signature/tampon du concessionnaire Mercedes-Benz



Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

Permutation des pneus

Pour plus d'informations sur la permutation des pneus, voir (> page 6).

Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :

Attestations

 **ATTENTION**

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :
Date :	Kilométrage :

 **ATTENTION**

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

Rapports d'entretien

A remplir intégralement !

Numéro d'identification du
véhicule

Date

Distance parcourue

 km

Bon de réparation n°

Code atelier

Temps restant

 jours

Distance restante

 km Entretien A Entretien B**Vidange d'huile :**

Marque d'huile / viscosité

Moteur

Transmission automatique

**Entretien effectué selon les directives
de Daimler AG :**

oui/non

Remplacé :

- Liquide de frein
- Liquide de refroidissement
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre à carburant
- Filtre à poussières
- Filtre à poussière à charbon activé
- Cartouche du filtre à air du moteur
- Bougies d'allumage

 Courroie poly-V

Remarques

Signature/tampon du concessionnaire Mercedes-Benz

**ATTENTION**

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

A remplir intégralement !

Numéro d'identification du véhicule

Date

Distance parcourue

 km

Bon de réparation n°

Code atelier

Temps restant

 jours

Distance restante

 km

Entretien A

Entretien B

Vidange d'huile :

Marque d'huile / viscosité

Moteur

Transmission automatique

Entretien effectué selon les directives de Daimler AG :

oui/non

Remplacé :

- Liquide de frein
- Liquide de refroidissement
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre à carburant
- Filtre à poussières
- Filtre à poussière à charbon activé
- Cartouche du filtre à air du moteur
- Bougies d'allumage
- Courroie poly-V

Remarques

Signature/tampon du concessionnaire Mercedes-Benz



ATTENTION

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

A remplir intégralement !

Numéro d'identification du véhicule

Date

Distance parcourue

 km

Bon de réparation n°

Code atelier

Temps restant

 jours

Distance restante

 km

Entretien A

Entretien B

Vidange d'huile :

Marque d'huile / viscosité

Moteur

Transmission automatique

Entretien effectué selon les directives de Daimler AG :

oui/non

Remplacé :

- Liquide de frein
- Liquide de refroidissement
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre à carburant
- Filtre à poussières
- Filtre à poussière à charbon activé
- Cartouche du filtre à air du moteur
- Bougies d'allumage
- Courroie poly-V

Remarques

Signature/tampon du concessionnaire Mercedes-Benz

Attestations

 **ATTENTION**

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

A remplir intégralement !

Numéro d'identification du véhicule

Date

Distance parcourue

 km

Bon de réparation n°

Code atelier

Temps restant

 jours

Distance restante

 km

Entretien A

Entretien B

Vidange d'huile :

Marque d'huile / viscosité

Moteur

Transmission automatique

Entretien effectué selon les directives de Daimler AG :

oui/non

Remplacé :

- Liquide de frein
- Liquide de refroidissement
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre à carburant
- Filtre à poussières
- Filtre à poussière à charbon activé
- Cartouche du filtre à air du moteur
- Bougies d'allumage
- Courroie poly-V

Remarques

Signature/tampon du concessionnaire Mercedes-Benz



ATTENTION

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

A remplir intégralement !

Numéro d'identification du véhicule

Date

Distance parcourue

 km

Bon de réparation n°

Code atelier

Temps restant

 jours

Distance restante

 km

Entretien A

Entretien B

Vidange d'huile :

Marque d'huile / viscosité

Moteur

Transmission automatique

Entretien effectué selon les directives de Daimler AG :

oui/non

Remplacé :

- Liquide de frein
- Liquide de refroidissement
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre à carburant
- Filtre à poussières
- Filtre à poussière à charbon activé
- Cartouche du filtre à air du moteur
- Bougies d'allumage
- Courroie poly-V

Remarques

Signature/tampon du concessionnaire Mercedes-Benz

Attestations

 **ATTENTION**

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

A remplir intégralement !

Numéro d'identification du véhicule

Date

Distance parcourue

 km

Bon de réparation n°

Code atelier

Temps restant

 jours

Distance restante

 km

Entretien A

Entretien B

Vidange d'huile :

Marque d'huile / viscosité

Moteur

Transmission automatique

Entretien effectué selon les directives de Daimler AG :

oui/non

Remplacé :

- Liquide de frein
- Liquide de refroidissement
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre à carburant
- Filtre à poussières
- Filtre à poussière à charbon activé
- Cartouche du filtre à air du moteur
- Bougies d'allumage
- Courroie poly-V

Remarques

Signature/tampon du concessionnaire Mercedes-Benz



ATTENTION

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

A remplir intégralement !

Numéro d'identification du véhicule

Date

Distance parcourue

 km

Bon de réparation n°

Code atelier

Temps restant

 jours

Distance restante

 km

Entretien A

Entretien B

Vidange d'huile :

Marque d'huile / viscosité

Moteur

Transmission automatique

Entretien effectué selon les directives de Daimler AG :

oui/non

Remplacé :

- Liquide de frein
- Liquide de refroidissement
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre à carburant
- Filtre à poussières
- Filtre à poussière à charbon activé
- Cartouche du filtre à air du moteur
- Bougies d'allumage
- Courroie poly-V

Remarques

Signature/tampon du concessionnaire Mercedes-Benz

Attestations

 **ATTENTION**

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

A remplir intégralement !

Numéro d'identification du véhicule

Date

Distance parcourue

 km

Bon de réparation n°

Code atelier

Temps restant

 jours

Distance restante

 km

Entretien A

Entretien B

Vidange d'huile :

Marque d'huile / viscosité

Moteur

Transmission automatique

Entretien effectué selon les directives de Daimler AG :

oui/non

Remplacé :

- Liquide de frein
- Liquide de refroidissement
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre à carburant
- Filtre à poussières
- Filtre à poussière à charbon activé
- Cartouche du filtre à air du moteur
- Bougies d'allumage
- Courroie poly-V

Remarques

Signature/tampon du concessionnaire Mercedes-Benz



ATTENTION

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

A remplir intégralement !

Numéro d'identification du véhicule

Date

Distance parcourue

 km

Bon de réparation n°

Code atelier

Temps restant

 jours

Distance restante

 km

Entretien A

Entretien B

Vidange d'huile :

Marque d'huile / viscosité

Moteur

Transmission automatique

Entretien effectué selon les directives de Daimler AG :

oui/non

Remplacé :

- Liquide de frein
- Liquide de refroidissement
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre à carburant
- Filtre à poussières
- Filtre à poussière à charbon activé
- Cartouche du filtre à air du moteur
- Bougies d'allumage
- Courroie poly-V

Remarques

Signature/tampon du concessionnaire Mercedes-Benz



ATTENTION

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

A remplir intégralement !

Numéro d'identification du véhicule

Date

Distance parcourue

 km

Bon de réparation n°

Code atelier

Temps restant

 jours

Distance restante

 km

Entretien A

Entretien B

Vidange d'huile :

Marque d'huile / viscosité

Moteur

Transmission automatique

Entretien effectué selon les directives de Daimler AG :

oui/non

Remplacé :

- Liquide de frein
- Liquide de refroidissement
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre à carburant
- Filtre à poussières
- Filtre à poussière à charbon activé
- Cartouche du filtre à air du moteur
- Bougies d'allumage
- Courroie poly-V

Remarques

Signature/tampon du concessionnaire Mercedes-Benz



ATTENTION

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

A remplir intégralement !

Numéro d'identification du véhicule

Date

Distance parcourue

 km

Bon de réparation n°

Code atelier

Temps restant

 jours

Distance restante

 km

Entretien A

Entretien B

Vidange d'huile :

Marque d'huile / viscosité

Moteur

Transmission automatique

Entretien effectué selon les directives de Daimler AG :

oui/non

Remplacé :

- Liquide de frein
- Liquide de refroidissement
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre à carburant
- Filtre à poussières
- Filtre à poussière à charbon activé
- Cartouche du filtre à air du moteur
- Bougies d'allumage
- Courroie poly-V

Remarques

Signature/tampon du concessionnaire Mercedes-Benz



ATTENTION

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

A remplir intégralement !

Numéro d'identification du véhicule

Date

Distance parcourue

 km

Bon de réparation n°

Code atelier

Temps restant

 jours

Distance restante

 km

Entretien A

Entretien B

Vidange d'huile :

Marque d'huile / viscosité

Moteur

Transmission automatique

Entretien effectué selon les directives de Daimler AG :

oui/non

Remplacé :

- Liquide de frein
- Liquide de refroidissement
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre à carburant
- Filtre à poussières
- Filtre à poussière à charbon activé
- Cartouche du filtre à air du moteur
- Bougies d'allumage
- Courroie poly-V

Remarques

Signature/tampon du concessionnaire Mercedes-Benz



ATTENTION

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

A remplir intégralement !

Numéro d'identification du véhicule

Date

Distance parcourue

 km

Bon de réparation n°

Code atelier

Temps restant

 jours

Distance restante

 km

Entretien A

Entretien B

Vidange d'huile :

Marque d'huile / viscosité

Moteur

Transmission automatique

Entretien effectué selon les directives de Daimler AG :

oui/non

Remplacé :

- Liquide de frein
- Liquide de refroidissement
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre à carburant
- Filtre à poussières
- Filtre à poussière à charbon activé
- Cartouche du filtre à air du moteur
- Bougies d'allumage
- Courroie poly-V

Remarques

Signature/tampon du concessionnaire Mercedes-Benz



ATTENTION

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

A remplir intégralement !

Numéro d'identification du véhicule

Date

Distance parcourue

 km

Bon de réparation n°

Code atelier

Temps restant

 jours

Distance restante

 km

Entretien A

Entretien B

Vidange d'huile :

Marque d'huile / viscosité

Moteur

Transmission automatique

Entretien effectué selon les directives de Daimler AG :

oui/non

Remplacé :

- Liquide de frein
- Liquide de refroidissement
- Plaquettes de frein avant
- Plaquettes de frein arrière
- Filtre à carburant
- Filtre à poussières
- Filtre à poussière à charbon activé
- Cartouche du filtre à air du moteur
- Bougies d'allumage
- Courroie poly-V

Remarques

Signature/tampon du concessionnaire Mercedes-Benz



ATTENTION

Avant d'entreprendre tout travail d'entretien, prenez impérativement connaissance de la documentation technique telle que le guide du conducteur et les informations atelier.

